



MINISTÈRE
DES FINANCES



CELLULE DE SUIVI
DES PROJETS ET
PROGRAMMES



Projet pour
la Stabilisation de
l'Est de la RDC pour
la Paix

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT CABINET CHARGE DE LA PRODUCTION D'UN MAGAZINE AUDIOVISUEL SUR LES REALISATIONS DU PROJET STEP II

N° AVIS : 006/CSPP/STEP II/KIN/PM/2024
Date de publication : 31 octobre 2024
Date de clôture : 14 novembre 2024
Durée du contrat : 6 mois
Source de financement : Crédit IDA 6665-ZR/D6420-ZR / D8440-ZR

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur d'USD 595 millions pour financer le Projet STEP 2 et STEP 3, Financements additionnels du Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP). La Cellule de Suivi des Projets et Programmes du Ministère des Finances, Unité d'Exécution du Projet STEP 2 et 3 se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour les paiements autorisés à titre du recrutement d'un consultant Cabinet (Firme) chargé de la production d'un magazine audiovisuel sur les réalisations du projet STEP.
2. Les services requis consistent à contribuer à la pérennisation des réalisations du projet STEP. Ils incluent les tâches suivantes : (i) **La préproduction** : Réunion avec les différentes parties prenantes pour discuter des détails du film à réaliser ; soumission du vidéo script par l'agence de production ; descente sur terrain d'une équipe de deux personnes pour le repérage des lieux ; Identification des personnes à interviewer et obtention de leur consentement ; obtention des différentes autorisations pour tourner au niveau provincial ; soumission d'un calendrier de tournage par l'agence pour validation ; validation du calendrier de tournage, (ii) **La production** : Le réalisateur désignera une équipe composée d'un journaliste, un opérateur de prise de vue et un preneur de son. Cette équipe travaillera conformément au calendrier de tournage validé pour filmer les différents éléments du magazine à Kinshasa et en provinces sous sa supervision, (iii) **La post production** : C'est l'ultime étape pour finaliser la réalisation du magazine. Elle est constituée essentiellement de la partie montage vidéo à partir de la base de données des vidéos et interviews brutes. Il sera question pour le réalisateur et le monteur de procéder à l'étalonnage des images et mixages des sons. Il rajoutera ensuite les éléments supplémentaires qui amélioreront le rendu final du point de vue du fond et de la forme, comme par exemple la traduction des dialogues, le doublage des audios et autres habillages. La première ébauche du projet devra être partagée avec l'équipe du projet pour validation.
3. La Coordination Nationale du Projet STEP II invite ainsi les consultants cabinets (firmes) intéressés à soumettre leurs manifestations d'intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.



MINISTÈRE
DES FINANCES



CELLULE DE SUIVI
DES PROJETS ET
PROGRAMMES



Projet pour
la Stabilisation de
l'Est de la RDC pour
la Paix

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) Avoir une expérience minimale de 5 ans dans la réalisation et production audiovisuelle et des films documentaires, (ii) Avoir produit au moins trois magazines avec les ONG internationales et ou projets du gouvernement, (iii) Avoir une expérience de « storytelling » de projet de développement ou de protection sociale, (iv) Avoir les ressources humaines et matérielles pour la réalisation du documentaire.
5. La durée du contrat est de 6 mois.
6. Un Consultant cabinet (firme) sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement FPI (juillet 2016, révisée en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020 et septembre 2023), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.
7. Les consultants sont informés que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des marchés, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts, leur sont applicables.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (les termes de références) en les téléchargeant sur le site Media Congo et www.projet-step.cd.
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et accompagnées de toute la documentation justifiant l'expérience, doivent nous parvenir par e-mail à l'adresse suivante : spm@step.cd avec copie juliettekapita2@gmail.com au plus tard le 14 novembre 2024 à 00h00', heure locale, et porter clairement la mention : AMI N° 006/CSPP/STEP II/KIN/PM/2024- « Sélection d'un consultant cabinet chargé de la production d'un magazine audiovisuel sur les réalisations du projet STEP II ».

Fait à Kinshasa, le 30 octobre 2024

Yves MAFONGO MAKANDA

Coordonnateur Adjoint de la CSPP/STEP

